

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



Circulaire n° 13/2023

Date : 23/10/2023

Diffusion : A l'attention de tout salarié travaillant à la CPAM

Correspondant : Stéphanie ORTIZ GUTIERREZ ☎ 01 43 99 39 19

Objet : Revalorisation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023

Par décision du COMEX, lors de sa séance du 11 octobre 2023, la valeur du point est majorée de 1.5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 pour l'ensemble du personnel du Régime général de Sécurité Sociale.

La nouvelle valeur du point s'établit à cette date à **7,60939 euros**.
La mise à jour de GRH devrait être effective sur les appointements de novembre.

Vous trouverez ci-joint, les nouveaux barèmes de salaire.

LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Alice DUCHER

⁽¹⁾Document accessible en cliquant sur le lien